

DOSSIER DE PRESSE

TRAVAUX : LA LEYSSE A CIEL OUVERT

Une étape préalable à la reconquête de l'axe de la Leysse, un projet majeur pour l'agglomération et Chambéry.

Mars-Novembre 2013

CONTACTS PRESSE :

Ville de Chambéry
Jean-Marc Brun
04 79 60 23 92

Chambéry métropole
Véronique Delabre
04 79 96 87 35

l'axe
de la Leysse



SOMMAIRE

LES GRANDS ENJEUX

Partager l'espace urbain, redonner de la place à tous les modes de déplacement.....	1
Maîtriser le trafic en ville et réorienter les déplacements dans l'agglomération.....	1
Faire entrer la nature en ville.....	1
Offrir des espaces urbains conviviaux.....	2

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE RECONSTRUCTION ET DE DÉPOSE DE LA COUVERTURE DE LA LEYSSE

Rappel du calendrier global des travaux.....	3
Budget global.....	4
Portrait de l'entreprise Campenon Bernard Régions.....	5

ZOOM SUR LES QUATRE PROJETS MAJEURS DU SECTEUR CONCERNÉ

Un nouveau centre d'échange des bus.....	6
Des voies réservées pour les bus au cœur de la ville.....	6
Des continuités cyclables sur l'axe de la Leyse.....	7
La Leyse.....	7

LA LEYSSE À CIEL OUVERT

Déroulement des travaux.....	9
Impacts sur les déplacements et le stationnement.....	10
Les mesures d'accompagnement des commerçants.....	11

LES GRANDS ENJEUX DU PROJET DE RECONQUÊTE DE L'AXE DE LA LEYSSE

UN PROJET, DEUX ENJEUX MAJEURS

En redonnant toute son importance à la rivière dans sa traversée de Chambéry, le projet d'envergure confié à l'architecte urbaniste Paul Chemetov par la Ville de Chambéry et par Chambéry métropole concilie deux ambitions : renforcer la Ville comme centre névralgique de l'agglomération, accessible et ouverte aux modes de déplacement du XXI^e siècle et redessiner le cadre de vie pour toutes les personnes qui habitent ou fréquentent Chambéry.

En reliant de manière naturelle la partie ancienne et la partie en développement, la rivière ne sera plus une coupure, mais un espace de liaison. La Leysse sera enfin un axe où se concilieront de façon harmonieuse les enjeux pour la ville (dans la qualité de vie), et ceux portés par l'agglomération (dans la qualité des déplacements et de l'accessibilité).



Partager l'espace urbain, redonner de la place à tous les modes de déplacement

Contribuer à réaliser les objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) voté en 2004 par les élus de

Chambéry métropole est un enjeu majeur.

L'ambition est de rééquilibrer la place accordée aux transports en commun et aux modes de transport doux, spécialement sur l'axe majeur de la Leysse, dont l'avenue des Ducs de Savoie qui sera à cet effet entièrement réaménagée. À terme, ce projet permettra d'inverser la répartition des surfaces entre les espaces publics dédiés à la voiture (2/3 actuellement) et ceux dédiés aux transports en commun et aux modes doux, marche à pied et vélo en particulier.

La réorganisation des circulations et des stationnements, tous modes confondus, a pour objectifs de faciliter l'accès au cœur de l'agglomération, la desserte des points névralgiques que seront le nouveau centre d'échanges des bus, le nouveau pôle multimodal de la gare et l'accès à l'hyper-centre, mais aussi d'apaiser la circulation.

Maîtriser le trafic en ville et réorienter les déplacements dans l'agglomération

Le projet nécessite un report de trafic qui consiste à diriger le plus possible sur la VRU les véhicules en transit empruntant l'axe de la Leysse entre les différents secteurs de l'agglomération mais qui n'ont pas le projet de s'arrêter à Chambéry. L'objectif de ce report de trafic est de réduire de 25 % la circulation sur l'axe de la Leysse, soit de 8 000 véhicules/jour.

Un report prioritaire sur la VRU implique une régulation maîtrisée des accès à l'axe de la Leysse, qui conduit à valoriser l'échangeur de la Cassine et repenser une desserte des différents quartiers du centre-ville.

Faire entrer la nature en ville

Un projet urbain de grande qualité implique une amélioration de la qualité paysagère de cet axe reconquis. Ainsi, en arrivant à Chambéry, les visiteurs auront une image beaucoup plus valorisante. Chambériens et habitants de l'agglomération vivront aussi leur ville autrement, en mettant un terme au constat actuel formulé par l'urbaniste Paul Chemetov : «le long de la Leysse, on circule, on passe, on stationne, mais jamais on s'y promène ou s'y repose».

Avec une présence plus visible de la Leysse dans la traversée du centre-ville, l'entrée de la nature prendra la forme d'une grande coulée verte reliant les parcs existants, Verney et Clos Savoiroux ; le tout formant le grand parc de la Leysse. Trait d'union central, ce parc offrira une continuité paysagère entre le centre-ville, le secteur de la gare et le quartier de la Cassine désenclavé.

Offrir des espaces urbains conviviaux

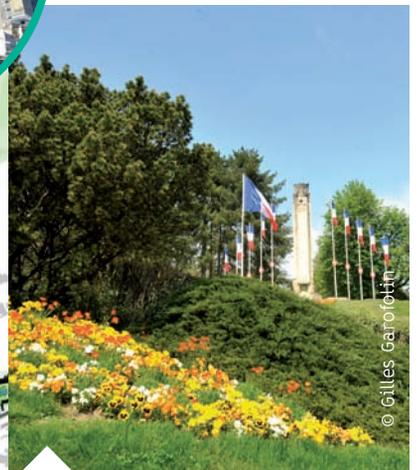
Une rivière en partie retrouvée, un parc de la Leysse omniprésent aux abords de l'hyper centre-ville, une nouvelle longue promenade le long d'un quai paysager participeront à une meilleure qualité de vie pour Chambériens et visiteurs. Un attrait retrouvé, renforcé par une offre d'espaces urbains conviviaux, propices aux échanges, aux rencontres, aux terrasses, aux manifestations de loisirs et festives, à la flânerie...



Parc du Verney



© Gilles Garofolin



Parc Clos Savoiroux



© Gilles Garofolin

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE RECONSTRUCTION ET DE DÉPOSE DE LA COUVERTURE DE LA LEYSSE

Rappel sur le calendrier des travaux

Avant toute chose, le projet global de reconquête de l'axe de la Leysse nécessite en préalable des travaux sur la couverture du cours d'eau qui ont démarré en 2012 et s'achèveront en 2014.

La couverture va être refaite sur les tronçons les plus anciens et, sur la majorité de sa surface, simplement renforcée.

En effet, réalisée dans les années 1950/1970 et aujourd'hui fragilisée, la structure en béton doit être consolidée. Elle pourra ainsi permettre la circulation des bus sur des voies réservées dans la partie centrale de l'avenue des Ducs de Savoie, comme le prévoit le Plan de Déplacements Urbains.

Par ailleurs, la couverture sera démolie sur 120 mètres entre la place du Centenaire et le Palais de Justice et sur environ 200 mètres entre le rond-point du Maréchal Leclerc et le boulevard Gambetta, pour laisser la rivière à l'air libre. Les travaux, réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec Chambéry métropole, se déroulent sur une période de trois années, répartis en trois phases.

La maîtrise d'oeuvre et les travaux ont été confiés à l'entreprise Campenon Bernard Régions.

Ces travaux de rénovation, de reconstruction et de dépose de la couverture de la Leysse ont fait l'objet d'une enquête publique en 2007.

► Première phase (réalisée en 2012)

Les premiers travaux ont concerné un tronçon d'une centaine de mètres, depuis la place du Centenaire en direction de l'amont de la rivière sur l'avenue des Ducs de Savoie, jusqu'à la hauteur de l'ancien Office de tourisme. La couverture existante a été démontée, les poutres de béton ont été remplacées, et une couverture neuve a été réalisée.

Une première phase de travaux à retrouver en vidéo sur <http://www.chambery.fr/1954-2012.htm#par31446>

Première phase des travaux - Juillet à Novembre 2012



► Deuxième phase (2013)

TRONÇON
Place du Centenaire – Rond-point du maréchal Leclerc.

DÉBUT DU CHANTIER
Début mars 2013.

FIN DU CHANTIER
Fin novembre 2013.

NATURE DES TRAVAUX

- Enlèvement de la couverture pour laisser la rivière à l'air libre sur environ 120m, entre les places du Centenaire et du Palais de justice.
- Réparation, sans démolition, de la couverture de la Leysse entre la rue de la Gare et le rond-point du maréchal Leclerc.
- Démolition puis reconstruction sur une vingtaine de mètres, jouxtant la place du centenaire.

► Troisième phase (2014)

TRONÇON
Place de la Libération.

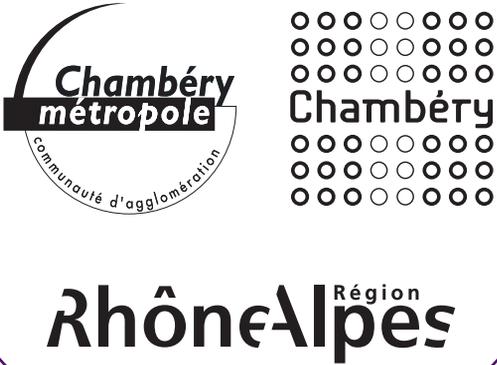
DÉBUT DU CHANTIER
Avril 2014.

FIN DU CHANTIER
Octobre 2014.

NATURE DES TRAVAUX
Réparation, renforcement des poutres existantes.

Budget global des travaux
7,95 M€

Financeurs

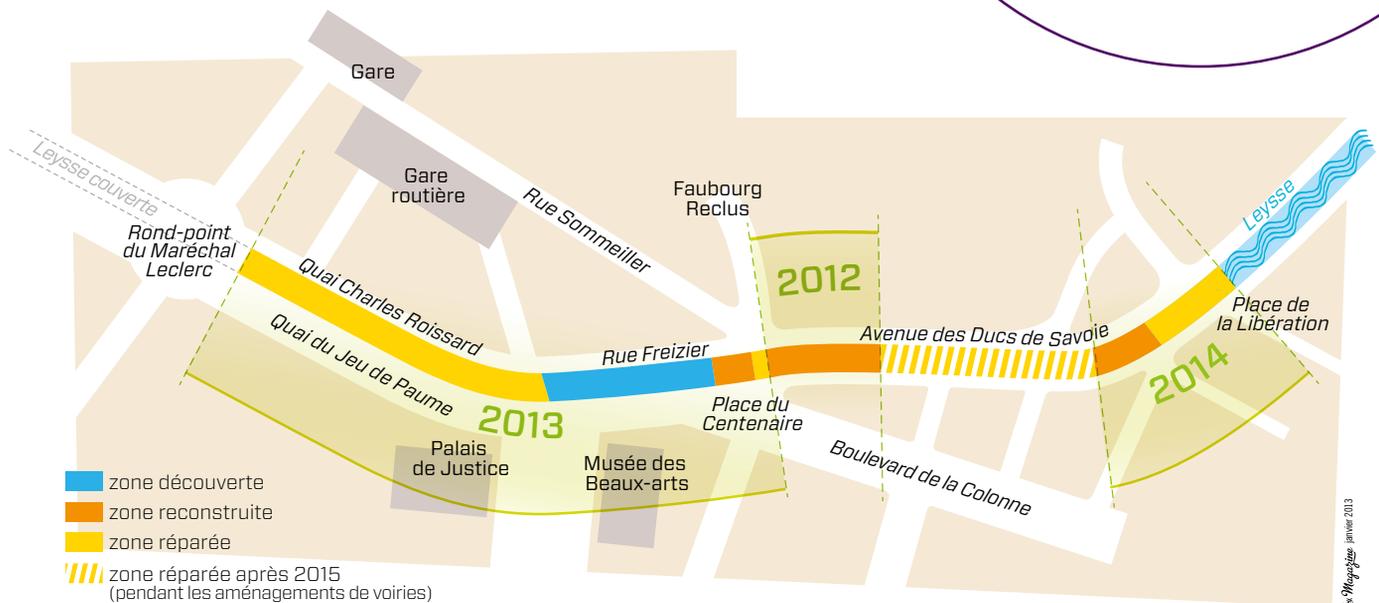


Chambéry métropole
Communauté d'agglomération

Chambéry

Rhône-Alpes Région

Phasage des travaux



Portrait de l'entreprise Campenon Bernard Régions

HISTOIRE

Issue de l'audace et du courage des deux pères fondateur, Edme CAMPENON et André BERNARD, créateurs à Albi, en 1920 de l'entreprise de bâtiment et travaux publics CAMPENON BERNARD ET CIE, l'entreprise CAMPENON BERNARD REGIONS est fortement ancrée régionalement.

Le sens de l'initiative de ces deux visionnaires a traversé le XX^e siècle, permettant la pérennité et le déploiement national avec la création en 1983 de la société grenobloise, CAMPENON BERNARD, spécialiste dans le domaine des ouvrages d'art. Celle-ci s'est fortement développée avec la création de CAMPENON BERNARD REGIONS en 1990. Aujourd'hui, CAMPENON BERNARD REGIONS compte 130 salariés et travaille régionalement dans tous les domaines de la construction.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

Ouvrages d'Art : A 89 Viaduc de la Sioule, RN 91 – Déviations de Livet/Gavet/Bourg d'Oisans, A51 Viaducs du Crozet, Pont de CATANE du Tram 3 de Grenoble, Ouvrage innovant en BFUP sur l'A 51.

Génie Civil Industriel / Nucléaire : Areva usine Georges Besse II à Pierrelatte, Unité de conditionnement de déchets alpha à Marcoule CEA, Areva usine Comurhex II à Pierrelatte, Vicat Cimenterie Montalieu (broyeur, silos de stockage).

Ouvrages fonctionnels : Stade de Dijon, Parking souterrain Charles de Gaulle à Evian.

Travaux souterrains : Tunnel du Sommand pour le CG 74, Tunnels de l'Arvan pour le CG 73, Mise en sécurité du Tunnel de l'Épine, Usine de traitement d'eau potable d'Annecy : Galerie inclinée.

Génie civil de l'eau : Station d'Épuration de Villard de Lans, Station d'Épuration de Chamonix, Station d'épuration de Saint Sorlin d'Arves, Réservoir EP de 6 000 m³ de Biviers, Construction de passe à poissons, réaménagement de barrages, Renouvellement de Centrales Hydrauliques.

MOYENS TECHNIQUES

En propre :

- Un bureau de méthodes de 3 personnes assurant l'intégralité des méthodes de chantier de la société.
- Un bureau d'études de prix de 7 personnes permettant d'aborder en autonomie complète de grands projets.
- Un service topographie de 7 géomètres.

Les moyens de la Direction Technique de la Direction Déléguée (30 personnes) dont un Bureau d'études structures et un bureau d'études méthodes.

CULTURE D'ENTREPRISE

Mobilité, performance et technicité caractérisent les équipes de CAMPENON BERNARD REGIONS. Leur esprit d'innovation, la qualité des ouvrages qu'elles réalisent, le respect de l'environnement et la sécurité des hommes sont autant d'atouts mis au service de la satisfaction des clients, CAMPENON BERNARD REGIONS est aujourd'hui certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Visite presse du site de Romagnieux



ZOOM SUR LES QUATRE PROJETS MAJEURS DU SECTEUR CONCERNÉ

1. Un nouveau centre d'échange des bus

D'ici quelques années, le futur centre d'échanges des bus urbains du Stac, actuellement situé boulevard de la Colonne, sera déplacé sur l'actuel parking Roissard, situé quai du Jeu de Paume, entre le Palais de Justice et La Poste principale.

Point de convergence des lignes de bus desservant l'agglomération, il sera à proximité directe du futur pôle multimodal de la gare et relié à lui par deux axes dédiés aux modes doux (piétons, vélos) : la rue du commandant Perceval et la rue de la Gare.

Le futur centre d'échanges comprendra 16 quais. La presque totalité des lignes régulières du réseau Stac y feront halte.

2. Des voies réservées pour les bus au cœur de la ville

Desservi de part et d'autres par des voies réservées aux bus, l'emplacement du futur centre d'échanges sera donc plus stratégique. Il viendra compléter les aménagements destinés à favoriser la circulation des bus dans l'agglomération actuellement en cours de réalisation (voies réservées, priorités dans les carrefours, quais accessibles, parcs relais).

Ces aménagements augmentent la régularité et la vitesse des bus et sont empruntés par des lignes essentielles performantes. L'accès à la ville est donc facilité et le bus devient une réelle alternative à la voiture.

vue du futur centre d'échanges des bus,
un point névralgique pour un réseau de bus performant.

Vue non contractuelle - © AUA Paul Chemitov - Architectes Urbanismes



3. Des continuités cyclables sur l'axe de la Leysse

Un nouveau partage des berges sera institué : les voies réservées aux voitures et aux bus, occuperont principalement la rive gauche de la Leysse. La rive droite deviendra un espace apaisé, un lieu de promenade où la circulation est restreinte, réservée à la desserte de proximité et aux modes doux (piétons, vélos).

Le gain de superficie au profit des piétons et des cyclistes permettra d'étendre les lieux dédiés aux modes doux dans le centre-ville et de créer des itinéraires continus.

4. La Leysse découverte

Tenant compte de la demande exprimée par les habitants dans le cadre de la concertation, la Leysse va être découverte sur 120 mètres linéaires (contre 83 mètres linéaires prévus dans le projet initial) au niveau de la rue Freizier en face du musée des Beaux-arts.

Dès l'été 2013, les chambériens et les visiteurs retrouveront, au cœur de la ville, la rivière à l'air libre.

Dans la foulée de la dépose de la couverture, la direction des cours d'eau de Chambéry métropole interviendra pour renaturer le lit de la rivière. Les sols seront reconstitués (apport de terre et matières végétales) puis plantés. Des enrochements dans le cours d'eau sont également prévus.

A ces 120 premiers mètres, s'ajoutera, à terme, la section découverte comprise entre le rond-point du Maréchal Leclerc et le boulevard Gambetta.

Découverte et libérée en partie des contraintes de la circulation, la Leysse se transformera en un lieu de promenade laissant une large place à la nature au cœur de la ville. De longs cheminements piétonniers, agrémentés de passerelles permettront de passer aisément d'une rive à l'autre. Lieux de flânerie et de détente, les quais paysagers pourront accueillir de multiples activités de loisirs, de commerces et de services, comme le nouveau centre d'échanges des bus, à proximité du Palais de Justice.

Vue future de la place du Centenaire et de la rue Freizier depuis l'avenue des Ducs de Savoie.

Vue non contractuelle - © AUA Paul Chemitov - Architectes Urbanismes



2 LE BOURGET DU LAC
PLAGE
Lac du Bourget
LE BOURGET DU LAC
2 LE BOURGET DU LAC
ESC

Le réseau des principales lignes du Stac avec les aménagements destinés à favoriser la circulation des bus.

LA MOTTE
SERVOLEX

SONNAZ

1 SONNAZ
P+ Parc Relais
Maison Brûlée

3 LA MOTTE
SERVOLEX
GRANDS CHAMPS

4 CHAMBÉRY
CHAMOUX

P+ Parc Relais
Les Landiers

6 CHAMBÉRY
LYCÉE L. ARMAND
Pôle de correspondance

BASSENS

SAINT ALBAN LEYSSE

25 SAINT ALBAN LEYSSE
COLLÈGE DE MAISTRE

P+ Parc Relais
de la Poterie

2 6 JACOB BELLECOMBETTE
UNIVERSITÉ JACOB

Axe de la Leysse (après 2015)
voies réservées + pôle
d'échange des bus

P+ Parc Relais
La Trousse
(en projet)

Future ligne
essentielle

JACOB
BELLECOMBETTE

BARBERAZ

7 BARBY
ROC NOIR

BARBY

- aménagements réalisés ou en cours
- aménagements en projet

LA RAVOIRE

3 CHALLES LES EAUX
MÉDIPÔLE

CHALLES LES EAUX

SAINT BALDOPH

4 SAINT BALDOPH
CHAMPET

SAINT JOEIRE
PRIÈURE

3 SAINT JOEIRE PRIÈURE
STADE SAINT-JEIOIRE

LA LEYSSE A CIEL OUVERT

La deuxième phase de travaux qui commence début mars et se terminera à l'automne est celle qui permet de retrouver une partie de la rivière à l'air libre

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

En 2013, trois opérations différentes : démolition-reconstruction, réparation et dépose de la couverture de la Leysse, vont se dérouler, en une seule tranche de travaux, de la place du Centenaire au rond-point du Maréchal Leclerc. Dès l'été, les Chambériens et les visiteurs pourront (re)découvrir la rivière.

Où ?

La nouvelle tranche de travaux se déroule sur 350 mètres, depuis la place du Centenaire, jusqu'au rond-point du Maréchal Leclerc.

Quand ?

Début du chantier : début mars

Fin du chantier : fin novembre

Les travaux s'échelonnent de mars à novembre, une période imposée par la loi sur l'eau qui interdit le travail au dessus de la rivière durant la période de reproduction des poissons, afin de préserver la biodiversité.

Quoi ? Comment ?

Cette tranche de travaux se décline en trois sections différentes.

Démolition-reconstruction de la couverture

La première, jouxtant la place du Centenaire, est identique aux travaux réalisés en 2012 avenue des Ducs de Savoie. Sur une vingtaine de mètres, la couverture existante sera démontée, les poutres de béton seront remplacées, et une couverture neuve sera réalisée. Le portique stationné depuis novembre 2012 au bas du faubourg Reclus reprendra du service. Les installations de chantier seront alors situées sur la seconde section.

La technique employée à retrouver en vidéo sur <http://www.chambery.fr/1954-2012.htm#par31448>

- **Dépose de la couverture et maintien de la rivière à l'air libre**

Cette seconde section, en aval de la première, se prolongera jusqu'au débouché de la rue de la gare. Une vraie opération à coeur ouvert, puisqu'il s'agit, sur 120 mètres de démonter la couverture et les poutres de béton. Mais cette fois, sans la remplacer. C'est là que la rivière retrouvera l'air libre et la requalification de l'axe de la Leysse, imaginée par Paul Chemetov, prendra tout son sens. Au moment des travaux, les installations de chantier seront remontées sur la première section où la couverture aura été refaite.

- **Réparation de la couverture**

La troisième section, la plus en aval, entre la rue de la gare et le rond-point du Maréchal Leclerc verra la réparation de la couverture de la Leysse et de sa structure en béton, de manière à pouvoir accueillir le futur centre d'échanges des bus. Il ne s'agit pas ici de tout démonter comme avenue des Ducs, mais de renforcer les poutres existantes en sous-sol, par des fibres de carbone.

Qui ?

Campenon Bernard Régions

Nombre de personnes sur le chantier

20 en pic d'activité.

Bureau de chantier

Celui-ci sera situé sur le parking Roissard. Le local abritera les réunions de travail, les vestiaires, réfectoire et sanitaires pour les compagnons, ainsi que le stockage de matériaux.

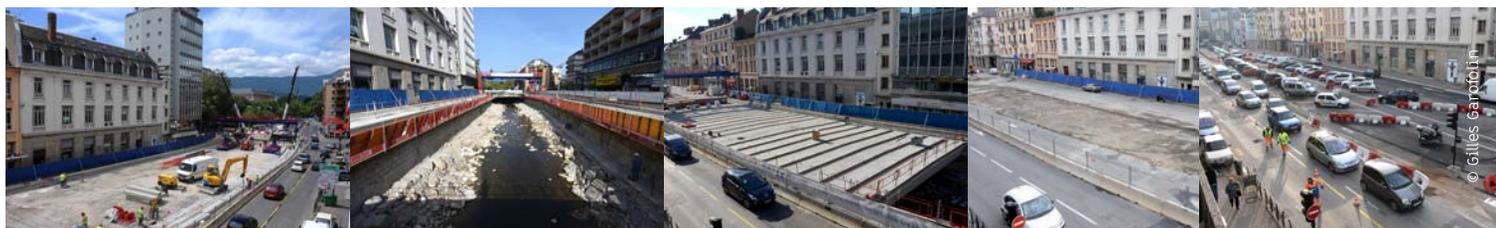
Autres entreprises oeuvrant sur le chantier

COFEX, groupe Vinci, spécialiste en réparation d'ouvrages.

GUINTOLI, travaux préparatoires, dépose des éléments, concassage des anciennes dalles.

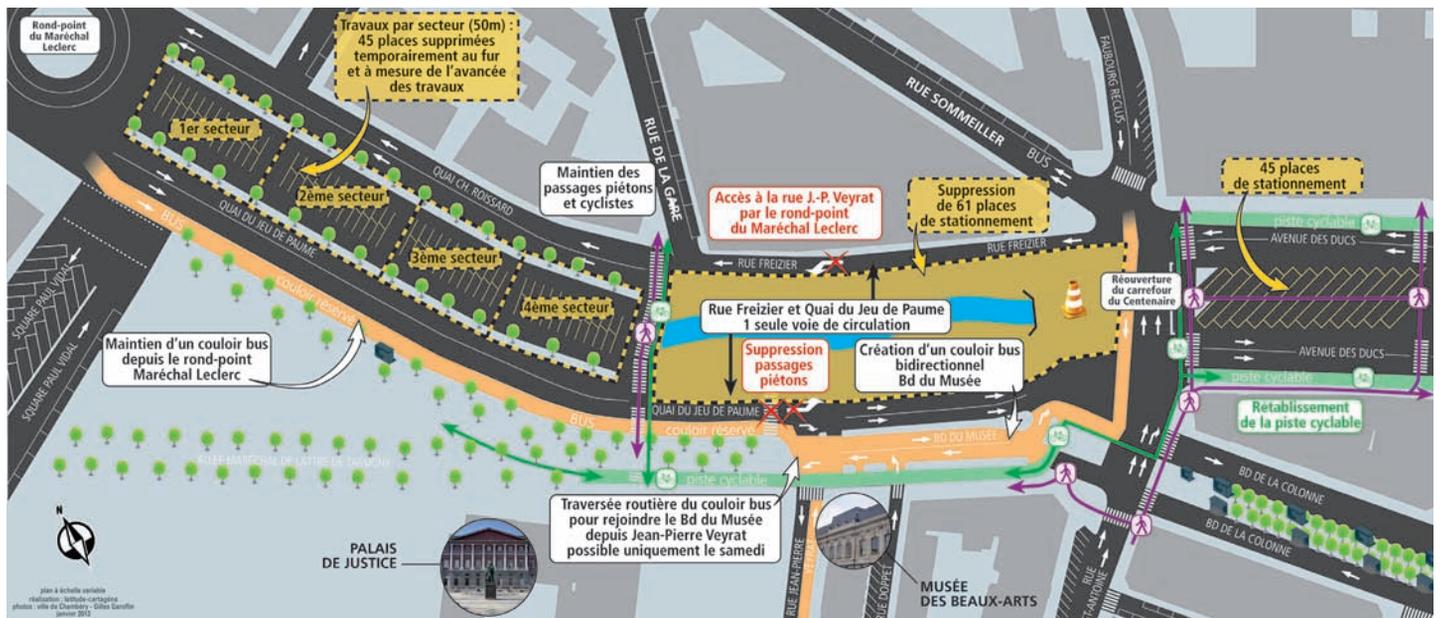
COGECI, bureau d'études.

Première phase des travaux - Juillet à Novembre 2012



Impacts sur les déplacements et le stationnement pendant le chantier

Le déroulement des travaux est prévu de manière à restreindre au maximum le périmètre du chantier et à maintenir le maximum de stationnement.



IMPACTS SUR LES DÉPLACEMENTS

Pour ce qui est de la circulation, la phase la plus contraignante, à savoir celle pendant laquelle le trafic sera réduit à une seule voie quai du jeu de paume, a été limitée à 8 semaines, à partir du mois de juin.

La principale modification, qui anticipe sur le futur plan de circulation, est le report au rond-point du Maréchal Leclerc du tourne à gauche depuis la rue Freizier en direction de la rue Jean-Pierre Veyrat.

Un dispositif de signalisation aide chacun à s'adapter à cette nouvelle donne, indispensable pour aboutir à une amélioration majeure de l'axe principal de la ville.

Dans le détail, les modifications sont les suivantes :

- ▶ Une voie de circulation est conservée rue Freizier,
- ▶ Une voie de circulation est conservée quai du jeu de Paume avant le carrefour avec la rue Jean-Pierre Veyrat, pendant environ 8 semaines à partir du mois de juin.
- ▶ La traversée directe du carrefour du Centenaire est rétablie dans sa configuration initiale.
- ▶ Le tourne à gauche en direction de la rue Jean-Pierre Veyrat depuis la rue Freizier est supprimé définitivement. L'accès à la rue Jean-Pierre Veyrat se fait par le rond-point du Maréchal Leclerc.

- ▶ La voie réservée aux bus entre le carrefour du Maréchal Leclerc et le boulevard de la Colonne est maintenue.
- ▶ Une voie bidirectionnelle réservée aux bus est créée sur le boulevard du Musée.
- ▶ Depuis la rue Saint-Antoine, la sortie de Chambéry est conseillée via le faubourg Reclus et la Cassine.
- ▶ La rue Jean-Pierre Veyrat passe en double sens, uniquement pour les bus. Les voitures continuent de l'emprunter dans le sens quai du jeu de Paume – place Maché.
- ▶ Le samedi, les véhicules sortant du parking du palais de justice peuvent emprunter exceptionnellement la voie de bus boulevard du Musée en raison du marché.
- ▶ Depuis la rue Doppet, il est possible d'emprunter le couloir bus pour rejoindre la rue Jean-Pierre Veyrat par le boulevard du Musée.
- ▶ Les deux-roues peuvent continuer à traverser le quai Roissard entre la rue de la gare et la place du palais de justice dans les deux sens pour rejoindre les pistes cyclables.

IMPACTS SUR LE STATIONNEMENT

Le déroulement des travaux est prévu de manière à restreindre le périmètre du chantier, et de maintenir accessibles au moins les deux tiers de l'enclos Roissard, soit 150 places.

Les places supprimées entre la rue Freizier et le quai du jeu de Paume, seront en partie compensées par d'autres places avenue Desfrancois et quai Charles Ravet.

Pour toute information sur les modes déplacements pendant les travaux (horaires bus, tarifs, changements d'arrêts, déviations, itinéraires conseillés...), les usagers sont invités à appeler Mobil'Conseils

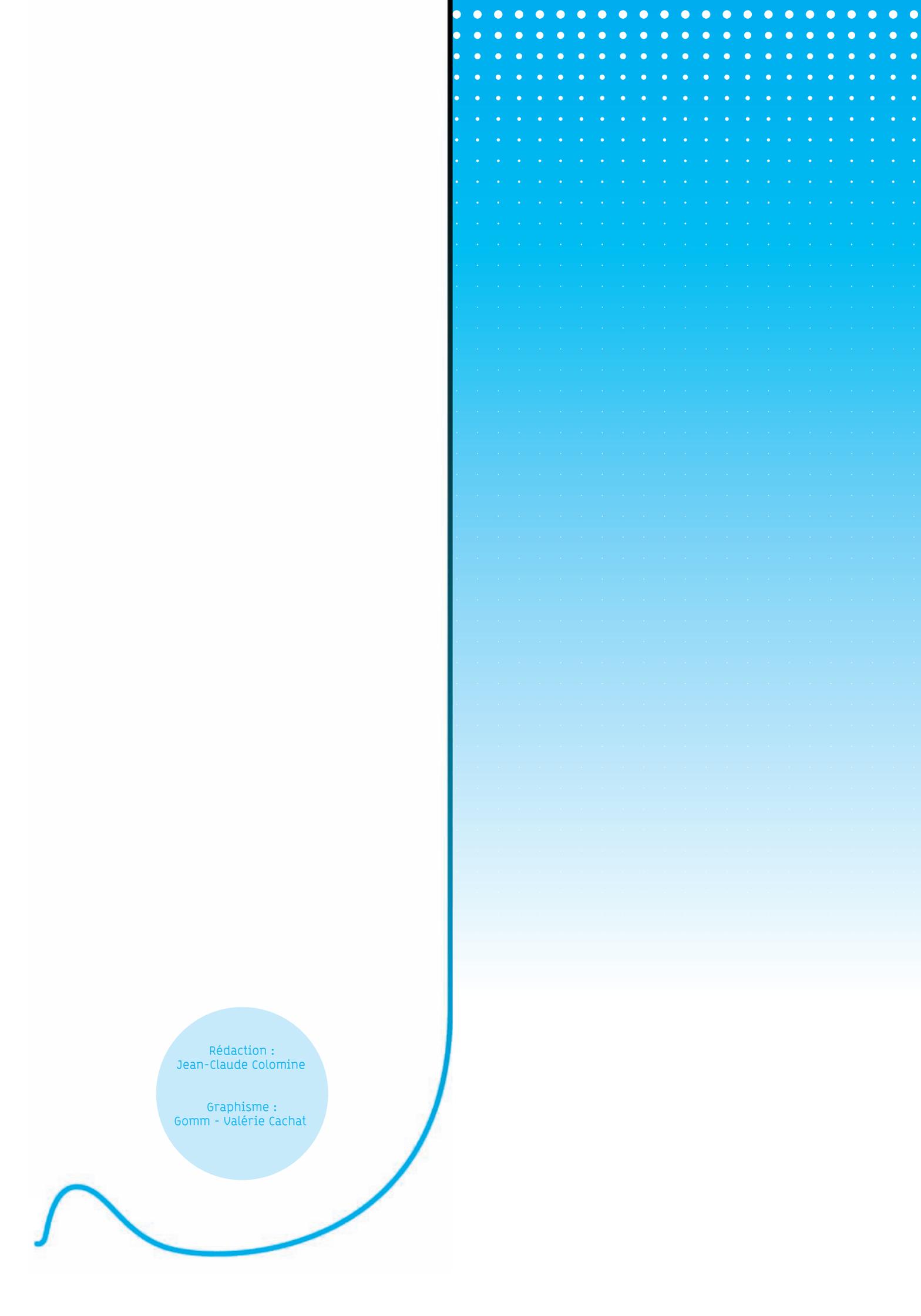


Les mesures d'accompagnement des commerçants

La Ville de Chambéry et Chambéry métropole, soucieuses de préserver la dynamique commerciale pendant toute la durée du chantier, mettent en place un dispositif d'information et de soutien aux commerçants du secteur concerné par les travaux.

Ainsi, une réunion, invitant l'ensemble des commerçants a été organisée le 18 février. Puis, à l'instar de ce qui s'est fait pour le chantier des Halles, Franck Villand, chargé de la conduite du projet de reconquête de l'axe de la Leysse et Isabelle Girard, chargée du commerce et de l'artisanat de la ville de Chambéry iront à la rencontre individuelle de chaque riverain professionnel afin de répondre, dans la mesure du possible, à leurs contraintes spécifiques.

Une information sur le maintien de l'activité commerciale sera déployée. Ainsi, cinq panneaux seront installés sur les axes de circulation en amont de la zone de travaux, le portique du chantier sera également habillé et deux clôtures communicantes feront une large place à la promotion des commerces implantés.



Rédaction :
Jean-Claude Colomine

Graphisme :
Gomm - Valérie Cachat

